

Habiter en zone à risque de feux de forêt

par Rémi SAVAZZI

***Face à de nouvelles conditions
beaucoup plus alarmantes
en matière d'incendie de forêt,
il appartient aujourd'hui
au citoyen de prendre conscience
des risques et d'avoir
des comportements adaptés,
notamment pour ceux qui habitent
dans les zones d'interface
habitat-forêt.
Mieux se protéger c'est aussi
mieux protéger les autres
et mieux protéger la forêt.***

Les mesures pour se protéger dans ces espaces exposés sont pourtant connues. La principale et la plus efficace de ces mesures reste le débroussaillage réglementaire, qui n'est malheureusement pas encore assez mis en œuvre. En effet, un taux de conformité d'à peine 50% est généralement constaté lors des opérations de contrôle réalisées par l'Office national des forêts (ONF). On peut compléter cela par quelques comportements adaptés : éviter le stockage de matériaux combustibles ou de mobilier de jardin contre la maison, nettoyer les feuilles et aiguilles accumulées sur le toit ou dans les gouttières, posséder une motopompe thermique pour utiliser l'eau de la piscine pour se protéger, veiller à rendre étanches les ouvertures de la maison, faciliter l'accès des secours... derniers points qu'on peut résumer par le conseil simple: «laisser le portail ouvert et les volets fermés et pas le contraire ».

Mais en tant que forestiers on ne peut qu'encourager à améliorer la culture du risque et les bons comportements. Si on considère que la majorité des feux (notamment accidentels) partent des interfaces forêt -habitat et, à l'inverse, qu'en cas de feu arrivant sur ces espaces la priorité des services de secours sera la protection des personnes et des biens, il est évident que des espaces mieux auto-protégés (et plus facilement accessibles) permettront à la fois de limiter la propagation du feu à la forêt et d'économiser des moyens de lutte. Ceux-ci pourront alors être redéployés au profit de la forêt. Ainsi mieux se protéger c'est aussi mieux protéger les autres et mieux protéger la forêt.

Rémi SAVAZZI

Office National des Forêts

Agence DFCI Midi-Méditerranée

Aix-en-Provence